

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Anglet, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand Place

CONDITIONS	PUBLICITE
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Departem. non-limitrop. et Etrang.	port en sus

ANNONCES	la ligne 6,40
Reclamer	0,75
Fais-divers	1,00
Chronique locale	1,00
Echos	1,00
Gazette du Nord	6,00

Remarque probable. — En France, le temps va rester beau et un peu frais dans le Nord et l'Est. Quelques averses sont probables dans le Sud-Ouest.

(Naissances civiles)

Il y aura une curieuse cérémonie prochainement à Canteleu. Une bande de joyeux farceurs, soi-disant libres-penseurs, procéderont à la distribution de « diplômes pour naissances, adoptions et mariages civils ».

Des naissances... civiles ? Qu'est-ce que c'est que cela ? Et des adoptions civiles ? Comprenez-vous ? Mais nous sommes tous nés civilement. Et nous avons tous atteint et passé notre adolescence dans le civil.

Alors, que diable ont bien voulu dire ces réjouissants compères avec leurs diplômes pour naissances et adoptions civiles ? J'en réclame un, moi aussi, qui naquis, avec toute la civilité possible, il y a, malheureusement, beaucoup d'années.

Quant au mariage civil, qui donc, en France, parmi les gens mariés, n'a pas procédé, tout d'abord, à la cérémonie civile devant M. le Maire ?

Donc, puisque tout le monde nait, grandit et passe par le mariage civil, tout le monde a droit à vos précieux diplômes, citoyens.

Vendredi matin, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Lille, les funérailles de M. François Piens, compositeur typographe, membre fondateur du syndicat des typographes de la Fédération française des travailleurs du Livre, décédé à l'âge de 60 ans. Une grande affluence avait voulu témoigner à la famille en quelle estime était tenu le défunt. M. l'archiprêtre Carton a fait la lecture du corps et donné l'absoute.

Un cimetière, deux discours ont été prononcés dans lesquels ont été rappelés la vie toute de dévouement de M. Piens, son zèle pour la mutualité, sa modestie et surtout son grand esprit de camaraderie.

Ses funérailles auront lieu mercredi, 4 novembre, à neuf heures, en l'église Saint-Vaast, à BAILLEUL, où se feront les funérailles solennelles de Mme Edouard Desmases.

Une foule considérable, où toutes les classes de la société étaient représentées, avait tenu à donner à la famille une touchante preuve de sympathie.

L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe.

Une nombreuse assistance a pris part, hier, à 9 heures 1/2, à WASQUEHAL, aux funérailles de M. Dominique Letisier, coiffeur et membre du patronage.

Le levé du corps a été fait par M. l'abbé Desobry, curé, assisté de MM. les vicaires. En tête du cortège se trouvaient les membres du patronage derrière leur bannières. Les coins du poêle étaient tenus par les membres du cercle Saint-Joseph.

Éprouvés que les nombreuses prières des amis du défunt hâtèrent son entrée au séjour des bienheureux.

Nous recommandons aux prières d'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

Judi a été célébré, à VAULX-LEZ-TOURNAI, le mariage de M. le comte Stas-Germyn, fils du général de division, avec Mlle Béatrice Duesse, fille de M. Henri Duesse, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de Vaulx.

Les témoins étaient, pour le marié, M. le comte René de Germyn, son frère et M. le comte de Beaufort, son cousin ; pour la mariée, M. Henri Dumon, industriel, et M. Louis Dugesme, commissaire d'arrondissement, ses oncles.

M. le docteur Ghyselinck, échevin, après les formalités civiles, a adressé à l'assistance une belle allocution, dans laquelle il a fait ressortir les grandes qualités qui distinguent les familles de Germyn et Duesse.

Le consentement des époux a été reçu par Mgr Walravens, évêque de Tournai. La messe de mariage était célébrée par le R. P. de Germyn, de la Compagnie de Jésus, frère du marié.

Une foule brillante assistait à la cérémonie ; on remarquait les plus hautes personnalités du monde politique, des diverses administrations publiques, de l'armée et de nombreux représentants de la noblesse française et belge.

L'après-midi, toutes les sociétés de la commune se sont rendues en cortège au château de Vaulx pour apporter leurs témoignages de sympathie et d'attachement aux nouveaux mariés.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Nelly Aerts, fille de Mme Aerts-Lefevre, avec M. Gustave Boquet, ingénieur à BULLY, fils de M. et Mme Boquet, propriétaires à Vimy.

Gazette du Nord

On annonce la mort :
A LILLE, de Mademoiselle Euzelle Belmonte, décédée dans sa 84^e année, munie des Sacraments.
Les funérailles auront lieu mercredi, à 10 heures, en l'église Saint-Catherine.

A LILLE, de M. Gacer, ancien commissaire central de Lille, décédé à l'âge de 82 ans, en son domicile du boulevard des Ecoles, n° 2.
M. Gacer avait occupé un poste de commissaire à Roubaix avant de venir à Lille.

de-Calais), où il sera inhumé dans le caveau de famille, le jeudi 5 courant.

A LANNŌY, de Mme veuve Bétrémieux-Quint, décédée subitement dimanche, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Le vénérable octogénaire a été rappelé à Dieu tandis qu'elle se disposait à se rendre à l'église pour célébrer la fête des saints. Membre du Tiers-Ordre et de toutes les œuvres paroissiales, Mme Bétrémieux jouissait à Lannoy de l'estime de tous pour sa piété et sa bonté ; aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle produit une vive impression dans la paroisse.

Les funérailles auront lieu en l'église de Lannoy jeudi prochain, à dix heures du matin.

A WASQUEHAL, de Mme Harvot, née Adèle Bourdeau, pleusement décédée à l'âge de 40 ans, après quelques jours de cruelles souffrances. L'infortunée mère de famille, qui laisse cinq enfants, est préparée à la mort avec résignation.

A ARMENTIERES (Le Biset), de M. Joseph Van Weemen, clerc-sacristain. Il remplissait ces fonctions depuis l'ouverture de l'église, c'est-à-dire depuis bientôt 25 ans.

se réjouissait à la pensée de faire son jubilé dans quelques jours. On agit sur son mérite de la faire au Ciel et l'a appelé à Lui le jour de la Toussaint. On est unanime à reconnaître que la paroisse perd un chrétien exemplaire et un sacristain modèle.

Ses funérailles auront lieu mercredi, 4 novembre, à 9 h. 1/2.

A DOUAI, de M. Duché, membre du Cercle catholique, pèlerin de Lourdes en 1908, abonné de la Croix. Ses funérailles ont eu lieu lundi en l'église Notre-Dame.

Vendredi matin, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Lille, les funérailles de M. François Piens, compositeur typographe, membre fondateur du syndicat des typographes de la Fédération française des travailleurs du Livre, décédé à l'âge de 60 ans.

Une grande affluence avait voulu témoigner à la famille en quelle estime était tenu le défunt. M. l'archiprêtre Carton a fait la lecture du corps et donné l'absoute.

Un cimetière, deux discours ont été prononcés dans lesquels ont été rappelés la vie toute de dévouement de M. Piens, son zèle pour la mutualité, sa modestie et surtout son grand esprit de camaraderie.

Ses funérailles auront lieu mercredi, 4 novembre, à neuf heures, en l'église Saint-Vaast, à BAILLEUL, où se feront les funérailles solennelles de Mme Edouard Desmases.

Une foule considérable, où toutes les classes de la société étaient représentées, avait tenu à donner à la famille une touchante preuve de sympathie.

L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe.

Une nombreuse assistance a pris part, hier, à 9 heures 1/2, à WASQUEHAL, aux funérailles de M. Dominique Letisier, coiffeur et membre du patronage.

Le levé du corps a été fait par M. l'abbé Desobry, curé, assisté de MM. les vicaires. En tête du cortège se trouvaient les membres du patronage derrière leur bannières. Les coins du poêle étaient tenus par les membres du cercle Saint-Joseph.

Éprouvés que les nombreuses prières des amis du défunt hâtèrent son entrée au séjour des bienheureux.

Nous recommandons aux prières d'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

Judi a été célébré, à VAULX-LEZ-TOURNAI, le mariage de M. le comte Stas-Germyn, fils du général de division, avec Mlle Béatrice Duesse, fille de M. Henri Duesse, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de Vaulx.

Les témoins étaient, pour le marié, M. le comte René de Germyn, son frère et M. le comte de Beaufort, son cousin ; pour la mariée, M. Henri Dumon, industriel, et M. Louis Dugesme, commissaire d'arrondissement, ses oncles.

M. le docteur Ghyselinck, échevin, après les formalités civiles, a adressé à l'assistance une belle allocution, dans laquelle il a fait ressortir les grandes qualités qui distinguent les familles de Germyn et Duesse.

Le consentement des époux a été reçu par Mgr Walravens, évêque de Tournai. La messe de mariage était célébrée par le R. P. de Germyn, de la Compagnie de Jésus, frère du marié.

Une foule brillante assistait à la cérémonie ; on remarquait les plus hautes personnalités du monde politique, des diverses administrations publiques, de l'armée et de nombreux représentants de la noblesse française et belge.

L'après-midi, toutes les sociétés de la commune se sont rendues en cortège au château de Vaulx pour apporter leurs témoignages de sympathie et d'attachement aux nouveaux mariés.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Nelly Aerts, fille de Mme Aerts-Lefevre, avec M. Gustave Boquet, ingénieur à BULLY, fils de M. et Mme Boquet, propriétaires à Vimy.

Pèlerinage du diocèse de Cambrai

A ROME du 9 au 21 Novembre
SOUS LA PRÉSIDENCE de Sa Grandeur Mgr Delmas

Le train spécial partira de Lille lundi 9, à 1 h. 04 de l'après-midi, de Laon à 1 h. 55. Il arrivera à Lucerne le mardi à 7 h. du matin.
MM. les prêtres pourront célébrer la 1^{re} messe dans les églises qui leur seront indiquées.
Le train repartira vers 10 heures du matin pour le Saint-Gothard et Milan.

Université catholique

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le mercredi 6 novembre, à huit heures du matin, à l'église du Sacré-Cœur, rue Nationale.

MM. les Professeurs et Etudiants sont invités à y assister ; la grande nef leur sera réservée.

La profession de foi prescrite par les statuts sera prononcée immédiatement après la messe.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Le programme des conférences a été récemment publié. Les personnes qui se proposent de suivre la série de ces conférences peuvent se faire inscrire à la Trésorerie des Facultés, moyennant le paiement d'un droit fixe de cinquante francs. Ce droit est abaissé à trente francs pour les étudiants inscrits dans les diverses Facultés.

FACULTÉ DE DROIT

Cours de pratique notariale et d'enregistrement. Ce cours, comprenant une suite d'exercices pratiques et l'explication des formules usitées dans la région commença le mercredi 4 novembre, à 2 h. 1/2. Il s'adressa particulièrement aux étudiants qui ont déjà fait une année de droit.

Distinctions honorifiques

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de septembre 1908 :

Méd. arg. de 1^{er} cl. : M. Monboreau, capitaine des Sapeurs-Pompiers de Dunkerque.
Méd. arg. de 2^e cl. : MM. Prosper Jouis, sous-brig. de police et Alexis Havez, agent cycliste à Valenciennes.

Méd. de bronze : MM. Edouard Havez, sapeur de police à Valenciennes, Victor Rameaux, pontier à Tourcoing, Arthur Doubrist, agent de strada à Roubaix.

Mention honorable : MM. Léon Doublet, surveillant-chef à la gare de Cambrai, Arthur Killy, mineur à Hauchin ; Georges Diette, dourleur à Bambeckue ; Narcisse Franco, receveur à l'Abattoir d'Avennes ; Emile Franco, bourellier à Sains-du-Nord ; Alphonse Liebeschitz, contremaître à l'école pratique de commerce et d'industrie de Maubeuge ; Aimé Vanoyzele, marchand-ferrier à Dunkerque ; J. B. Monck, chauffeur d'automobile à Lille ; Emile Bohain, bûcheron à Dunkerque ; Ed. Coucro, agent de police à Dunkerque ; Louis Audégon, Hippolyte Laude, agents de police à Dunkerque ; Alfred Demoulin, facteur des postes à Fourmies ; Pollet, scieur à Merville ; Auguste Deneufgèle, scieur d'octroi à Lille ; Antoine Caudron, charpentier de bois à Sauxy ; Paul Mantin, gérant de ferme à Merville ; Julien Delmarquette, préposé d'octroi à Lille ; Charles Baudens, ouvrier agricole à Morbecque.

Les félicitations : MM. Jean Bouillies, cultivateur, Merville ; Victor Baudens, garde-champêtre, Morbecque ; Georges Chagny, sapeur-pompier, Dunkerque ; Henri Dailles, employé d'assurances, Maubeuge ; Pierre Dupont, agent de police, Roubaix ; Georges Dapiesacker, représentant de commerce, Lille.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES DU NORD

Dans sa séance générale du 10 octobre dernier, la Société régionale des architectes a décerné les récompenses suivantes aux élèves architectes, apprentis sculpteurs et au personnel du bâtiment.

Nous mentionnons les principales récompenses :

1^{er} Concours entre élèves architectes. — 1^{er} section. — 1^{er} prix, Marcel Favier, médaille de la Société centrale, plaquette en argent de la Société régionale. — 2^e section. — 1^{er} prix, René Bonté, médaille d'argent.

2^e Personnel auxiliaire des architectes. — M. Henri Niswunhyne, employé depuis 30 ans chez M. Thibaut, architecte à Roubaix, médaille d'argent et dotation de 500 fr. par la Société centrale des architectes français et une plaquette d'argent par la Société régionale.

3^e Personne artistique et meilleur art. — M. Potier, une plaquette d'argent.

4^e Contremaîtres. — M. Victor Dubayon, contremaître de maçonnerie employé depuis 35 ans dans la maison Leroy-Désormaux, plaquette en vermeil et un objet d'art ; M. Ghiesem, Marquette, Desmarest et Delpeire ont obtenu une plaquette d'argent pour leur professionnelle et leurs longs et loyaux services.

5^e Ouvriers. — Théodore Vandendriessch, ouvrier marbrier, employé depuis 40 années chez M. Desobry, architecte à Valenciennes et un objet d'art ; M. Desobry, Doubrist, Guelton, Labelette et Coq ont obtenu une plaquette de bronze pour leurs longs services et leur assiduité au travail.

LE CIMETIÈRE DE L'EST Ses Origines

III
Ordonnance du Magistrat concernant les cimetières des paroisses et le nouveau cimetière

Le 11 août 1779, le Magistrat publiait une ordonnance concernant les cimetières, aux termes de laquelle les portes et fenêtres des cimetières des paroisses devaient être murées pendant six ans, ou solidement verrouillées.

Le cimetière extra-muros était divisé en quatre parties : la première dans le fond, et sur laquelle devait être élevé le Christ, devant servir à l'inhumation de toute personne pour qui on célébrerait un obit solennel ; la deuxième, prise immédiatement après, devait servir à l'inhumation de tout un célébrant un obit demi-solennel.

« La troisième, un peu plus en avant, sera consacrée, disait l'ordonnance, pour ceux pour lesquels on chantera des services dits Bourgeois, et l'on paiera pour chacune d'elles, pour droit d'enterrement, les sommes fixées par notre tarif en forme de règlement du 7 décembre 1776. »

Les autres indistinctement. La moitié la moins voisine de la porte d'entrée pouvait être réservée à ceux de la quatrième classe qui paieraient la moitié des droits fixes pour les services bourgeois.

Dans chaque classe on continuerait de payer, en plus, du nouveau tarif, le droit fixe de 20 patars.

Tous les corps, à l'exception de ceux qui seraient transportés aux trais des familles, seront conduits de l'église au cimetière commun, dans un char en forme de tombeau, couvert d'un poêle noir, avec la croix rouge, et un Christ relevé sur le dessus de la tombe, accompagné d'un prêtre et traité par un ou deux chevaux qui iront au pas. Ces chars prendront leur route, savoir :

« Celui de Saint-Etienne par le marché aux fleurs, la petite Place, la rue des Oyers, celle des Sœurs Noires, des Jardins et de Saint-Maurice ;

« Celui de Saint-Maurice, par la rue du Priez, le bout de la rue de l'Abbaye, et le Vieux-Faubourg ;

« Celui de Saint-Sauveur, par la rue du Curé, celles du Croquet, de Fives et du Bourdeau, la rue de l'Abbaye et ensuite commun de Saint-Maurice ;

« Celui de Saint-Martin, par la rue des Carmes, la place des Bleuets, la rue des Urbanistes et celle des Vieux-Hommes ;

« Celui de Saint-Catherine, par la rue Saint-Catherine, la rue des Bonnes-Filles, la rue Basse, la rue des Prêtres, et pour le surplus la même route que celui de Saint-Etienne ;

« Celui de Saint-André, par la rue du Béguin, la rue du Metz, la Marche aux Bâtes, le long du Rivage pour gagner la rue du Béguin, et suivre ensuite la route de celui de la Madeleine.

Il partira tous les jours à neuf heures du matin sans aucun retard.

L'ordonnance du Magistrat prévoyait encore la bonne tenue du cimetière, interdisait les inhumations, à partir du 13 août, dans les cimetières paroissiaux et les cimetières des hôpitaux.

Les caveaux ne devaient être accordés que par le Magistrat.

Il était interdit de placer des monuments sur les tombes ; mais il était libre, moyennant rétribution, d'en établir contre la muraille du cimetière seulement, soit à l'intérieur, soit en dehors.

LA BÉNÉDICTION du Cimetière de l'Est

Le 13 août 1779, M. Maclou Verdiers, curé de La Madeleine en Lille, procéda à la bénédiction du cimetière.

Il avait été délégué par mandement du 3 juillet de l'évêque de Tournai, qui avait en même temps ordonné d'ériger une petite chapelle, près du logement du concierge, avec porte dans le mur de clôture. Cette chapelle devait être ouverte de sept heures du matin à six heures du soir, au printemps et en été, et de huit heures du matin à quatre heures du soir, en automne et en hiver.

UNE ÉMEUTE

Le cimetière était ouvert depuis trois jours quand une véritable émeute se produisit.

La résistance prenait un caractère qu'elle n'avait pas encore eu.

Derode raconte les faits dans son Histoire de Lille :

« Le lundi 16 août 1779, dit-il, le char funéraire partit de Saint-Catherine pour porter un

LA TOUSSAINT

A LILLE

Il est rare qu'à la Toussaint on puisse dire du soleil et de la température tout le bien qu'on en a pu dire cette année.

Par la véritable journée d'été qu'on avait, une affluence extraordinaire de monde a envahi le cimetière de l'Est et le cimetière du Sud.

À partir des portes de Roubaix et des Postes, de nombreux marchands de fleurs, de couronnes et de bouquets avaient installé leurs éventails et leurs gradins sur les trottoirs.

Dès samedi soir, l'Administration municipale avait fait déposer des couronnes sur les tombes des bienfaiteurs de la ville : au cimetière du Sud, sur celles de MM. Lardemur, Chapuis, Lericq de Méricourt, Rameau ; au cimetière de l'Est, sur celles du général Négrier, de MM. Gallet, Braucœur, Vermeulen, de l'agent de police Dauricourt, de Faldherbe et de Testelin.

L'Administration avait également envoyé à chacun des cimetières une couronne avec l'inscription : « La ville de Lille à ses enfants morts pour la patrie ».

Dimanche après-midi, le Souvenir Français, la Ligue des Patriotes, la Ligue de la Patrie Française, ont allés porter des couronnes au monument des enfants de Lille morts pour la patrie ; des délégations des sapeurs-pompiers et de l'Association amicale des Agents de police se sont rendues, la première, aux tombes du sergent Lafosse et du caporal Tilly, la seconde à celles de ses membres défunts.

Les nombreux visiteurs du cimetière de l'Est ont inauguré l'entrée en ville du nouveau boulevard en passant devant les colonnes de la porte de la République qui aboutit à l'emplacement des anciens établissements Kuhlmann. Des milliers de personnes ont pris cette route, qui, pour être plus courte, n'en était pourtant pas encore très agréable.

À la Toussaint, le monument élevé à Boufflers et aux défenseurs de Lille en 1708 était paré comme une tombe avec une couronne de laurier, déposée par un groupe d'administrateurs, une palme d'or par le Collège de Marq et les anciens condisciples du capitaine Sautal, des gerbes de chrysanthèmes et de roses, des couronnes d'immortelles ajoutées encore à l'aspect sévère de la pyramide commémorative.

Mais tous ces témoignages de souvenir — excellents, sans doute, — apportés aux tombes et aux monuments valent-ils mieux que la moindre prière adressée à Dieu pour le repos des âmes des défunts ?

Le public lillois avait bien qu'il fallait aussi se souvenir devant Dieu.

Les églises étaient comblées ; aux cérémonies de l'après-midi, vèpres et saluts des morts, pendant lesquelles les prédicateurs ont rappelé la signification de la fête de la Toussaint et de la commémoration des fidèles trépassés.

Les messes, dans toutes les paroisses, avaient été éminemment suivies.

Dans la plupart des églises des artistes amateurs ont relevé les chants.

Toute la soirée, à toutes les églises, la grande voix des cloches s'est fait entendre comme de coutume.

A MARQUETTE-LEZ-LILLE Inauguration d'un monument aux Victimes du Devoir

La fête de la Toussaint de 1908 laissera dans le cœur de tous les habitants de Marquette, un souvenir profond, inoubliable. Nous ne dirons qu'un mot des magnifiques cérémonies de la journée à l'église paroissiale.

À la messe de 6 heures, les fidèles, en rangs nombreux et pressés, se rendirent à la Table-Sainte. À la grand-messe et aux vèpres, l'église était trop petite pour contenir la foule des paroissiens.

Il est d'usage depuis un certain nombre d'années à Marquette, de se rendre professionnellement au cimetière après les vèpres des morts. Le pieux cortège grossit d'année en année et conserve parfaitement, malgré l'affluence, le cachet religieux qui convient en pareille circonstance. Après le chant du « De Profundis », l'absoute est donnée pour les défunts de l'année écoulée et chacun se dirige ensuite vers la tombe de ses proches pour y déposer les fleurs du souvenir et implorer du Ciel le pardon pour les siens.

Cette année, cette cérémonie revêtait un caractère tout particulier par suite de la bénédiction d'un monument élevé aux « Victimes du Devoir ». On se souvient de l'épouvantable catastrophe du 20 août 1907, survenue à la mière Desprez. Une aile du bâtiment en construction s'écroula avec la rapidité de l'éclair, ensevelissant sous ses débris 13 victimes ! Ces tristes événements sont trop près de nous pour que nous ayons besoin d'en rappeler les détails.

Après des plénières, Diévoz, évêque de Tournai, a été élu président de la population de Marquette tout entière, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'élever un monument aux malheureuses victimes, fauchées dans l'accomplissement du devoir.

C'est ce monument que l'on inaugurerait le jour de la Toussaint. Après les vèpres le cortège se forma sur la Grand-Place dans l'ordre suivant :

En tête : La croix, la Fanfare des Trompettes, puis les trois drapeaux mortuaires dont les coins sont portés par des hommes, jeunes filles et enfants, la société des Anciens Militaires, la société de secours mutuels Saint-Louis, la Musique municipale, la maîtrise et le clergé, les deux gardes-champêtres porteurs d'une magnifique couronne avec cette inscription : « Aux Victimes du Devoir, hommage du Conseil municipal ».

Derrière ces cortèges suivent MM. Georges Vandame, député de la circonscription ; Auguste Bonté, conseiller d'arrondissement ; Edmond Verley, maire et le Conseil municipal au grand complet ; les familles des victimes. La Compagnie des Sapeurs-Pompiers forme la halle des deux côtés du cortège.

Puis vient une foule considérable qu'il nous est impossible d'évaluer et que l'on ne peut comparer qu'à l'assistance extraordinaire du jour des funérailles des malheureuses victimes. Six gendarmes à pied de la brigade de La Madeleine assurent le service d'ordre du reste très facile, car la foule y a été admirablement tenue. Sur le parcours de l'église au cimetière, la musique municipale et la fanfare des Trompettes jouent des marches funèbres. Le spectacle est impressionnant. On lit sur les visages la poignante tristesse qui sévit le jour de la Toussaint sur ce cimetière où l'on se souvient de cette fatale journée qui jeta dans le deuil toute la population de Marquette.

Mais, le cortège arrive au cimetière. Les parents des victimes prennent place dans l'enclos qui leur a été réservé au tour du monument. A part eux et par suite d'un malentendu, les gendarmes ne laissent pénétrer dans l'enclos du cimetière que les sociétés prenant part au cortège.

La foule s'installe donc à l'extérieur ; le peu de distance qui la sépare du monument lui permettra quand même d'entendre les discours.

La maîtrise chante le « De Profundis ». M. l'abbé Agares, curé, vice-doyen, récite les prières et bénit le mausolée qui recouvre les restes des défunts.

« Les prières et la bénédiction de Dieu ont été prononcées par M. l'abbé Agares, curé, vice-doyen, et le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'élever un monument aux malheureuses victimes, fauchées dans l'accomplissement du devoir. »

« L'affluence énorme qui se presse à cette solennité, prouve combien cette généreuse inspiration a traduit les sentiments de la population tout entière. »

C'est qu'en effet, Messieurs, le culte des morts fut de tous les temps et de tous les pays, des peuples les plus sauvages aux pays de la plus raffinée civilisation.

Vous avez vu, Messieurs, à l'occasion de nos devoirs en renouvelant, au nom du Conseil municipal, sur la tombe de ceux que Marquette ne saurait oublier, l'expression de notre douleur et de notre reconnaissance, et les pleurs ont été mêlés à leur deuil et à la postérité.

M. Edmond Verley, maire, succède à M. Vandame et prononce les prières, priant que nous sommes heureux de pouvoir reproduire in-extenso :

Discours de M. le Maire
Il est dans la vie d'un maire, des heures où ses prérogatives lui confèrent de nobles missions : ce sont celles qui le mettent en présence de misères à soulager, de douleurs à consoler et de larmes à essuyer. C'est moi-même aujourd'hui que je me trouve en présence de nos devoirs en renouvelant, au nom du Conseil municipal, sur la tombe de ceux que Marquette ne saurait oublier, l'expression de notre douleur et de notre reconnaissance, et les pleurs ont été mêlés à leur deuil et à la postérité.

Lorsqu'en 1907 un événement foudroyant vint jeter la commémoration sur nos murs, le Conseil municipal, par l'initiative de plusieurs anciens cités, décida l'érection d'un monument aux « Victimes du Devoir » et vota la concession à perpétuité du terrain nécessaire ; nous l'inaugurons aujourd'hui.

L'affluence énorme qui se presse à cette solennité, prouve combien cette généreuse inspiration a traduit les sentiments de la population tout entière.

C'est qu'en effet, Messieurs, le culte des morts fut de tous les temps et de tous les pays, des peuples les plus sauvages aux pays de la plus raffinée civilisation.

LA TOUSSAINT

A LILLE